

Procès-Verbal
Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur du Perche
Lundi 28/03/2022

Présents : Titulaires LUYPAERT, MAY, SABRAS, BACLE, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, BOUVIER P., BIFFARD, GOUAULT, LENAERTS, PECCHIOLI, RIVIERE, CHANDEBOIS, RODHAIN, SALIN, BOBIN, CHEVALIER, RADENAC, SENECHAL, COUTANT, GOUPY, GUERIN, BOUVIER JM,

Absents : VAIL, BONE, CHARRON, CARRE, BERTU, DE CAFFARELLI, OLIVIER,

Suppléants présents : V. MICHEL,

Agnès VAIL étant absente donne tout pouvoir à Martine BIFFARD.

Isabelle CHARRON étant absente donne tout pouvoir à Patrick RODHAIN.

Marc CARRE étant absent donne tout pouvoir à Marie-Christine SALIN.

Marie-Alix DE CAFFARELLI étant absente donne tout pouvoir à Claude SENECHAL.

Nathalie BERTU étant absente donne tout pouvoir à Christelle RADENAC.

Monsieur Jean Michel BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Demande d'ajouts à l'OJ

- *Demande de subvention OPAH*
- *Attribution du marché « revêtements »*
- *Cotisation AMO (Association des Maires de l'Orne)*
- *Subvention au CLIC Orne Est (Centre Local d'Information et de Coordination)*
- *Aide à l'Ukraine*

• **Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 07/03/2022**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire en date du 07/03/2022.

Celui-ci n'appelle aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

• **Finances**

- Approbation des comptes de gestion

Il est présenté aux conseillers communautaires, l'état des différents comptes de gestion tels qu'établis par les services de la DGFIP.

Ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs, il est procédé au vote.

Chacun des comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) est voté à l'unanimité.

- Vote des comptes administratifs,

Les comptes administratifs sont présentés et soumis au vote.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Docks Saint Marc

Résultats reportés	0.00	993.38		16 351.35	0.00	17 344.73
Opérations de l'exercice	202 830.96	34 390.00	70 640.74	79 616.29	273 471.70	114 006.29
TOTAUX	202 830.96	35 383.38	70 640.74	95 967.64	273 471.70	131 351.02
Résultats de clôture		-167 447.58		25 326.90		-142 120.68
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	-167 447.58		25 326.90		-142 120.68
RÉSULTATS DEFINITIFS		-167 447.58		25 326.90		-142 120.68

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC

Résultats reportés	0.00	26 260.49		28 386.29	0.00	54 646.78
Opérations de l'exercice	0.00	317.00	55 731.45	51 015.66	55 731.45	51 332.66
TOTAUX	0.00	26 577.49	55 731.45	79 401.95	55 731.45	105 979.44
Résultats de clôture		26 577.49		23 670.50		50 247.99
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	26 577.49		23 670.50		50 247.99
RÉSULTATS DEFINITIFS		26 577.49		23 670.50		50 247.99

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Office de Tourisme

Résultats reportés	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	1 984.80	0.00	71 047.88	90 460.23	73 032.68	90 460.23
TOTAUX	1 984.80	0.00	71 047.88	90 460.23	73 032.68	90 460.23
Résultats de clôture	1 984.80	0.00		19 412.35		17 427.55
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	1 984.80	0.00		19 412.35		17 427.55

RÉSULTATS DEFINITIFS		-1 984.80		19 412.35		17 427.55
----------------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Pur Perche

Résultats reportés	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	62 452.00	0.00	0.00	0.00	62 452.00	0.00
TOTAUX	62 452.00	0.00	0.00	0.00	62 452.00	0.00
Résultats de clôture		-62 452.00		0.00		-62 452.00
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	-62 452.00		0.00		-62 452.00
RÉSULTATS DEFINITIFS		-62 452.00		0.00		-62 452.00

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF ZI du Musset

Résultats reportés	0.00	5 515.38		0.00	0.00	5 515.38
Opérations de l'exercice	348 912.56	348 343.27	348 912.38	421 935.56	697 824.94	770 278.83
TOTAUX	348 912.56	353 858.65	348 912.38	421 935.56	697 824.94	775 794.21
Résultats de clôture		4 946.09		73 023.18		77 969.27
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	4 946.09		73 023.18		77 969.27
RÉSULTATS DEFINITIFS		4 946.09		73 023.18		77 969.27

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF ZA Saint Marc

Résultats reportés	5 515.38	0.00		0.00	5 515.38	0.00
Opérations de l'exercice	222 669.13	233 952.13	234 060.13	234 060.13	456 729.26	468 012.26
TOTAUX	228 184.51	233 952.13	234 060.13	234 060.13	462 244.64	468 012.26
Résultats de clôture		5 767.62		0.00		5 767.62
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	5 767.62		0.00		5 767.62

RÉSULTATS DEFINITIFS		5 767.62		0.00		5 767.62
----------------------	--	----------	--	------	--	----------

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Atelier Dubant

Résultats reportés	141 106.74	0.00		0.00	141 106.74	0.00
Opérations de l'exercice	38 983.26	175 313.11	6 553.80	6 971.74	45 537.06	182 284.85
TOTAUX	180 090.00	175 313.11	6 553.80	6 971.74	186 643.80	182 284.85
Résultats de clôture	-4 776.89			417.94		-4 358.95
Restes à réaliser		41 237.00			0.00	41 237.00
TOTAUX CUMULÉS	-4 776.89	41 237.00		417.94		36 878.05
RÉSULTATS DEFINITIFS		36 460.11		417.94		36 878.05

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Santé

Résultats reportés	.00	.00		.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	520 255.10	392 974.64	23 660.30	29 774.51	543 915.40	422 749.15
TOTAUX	520 255.10	392 974.64	23 660.30	29 774.51	543 915.40	422 749.15
Résultats de clôture	-127 280.46	0.00		6 114.21		-121 166.25
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	-127 280.46	0.00		6 114.21		-121 166.25
RÉSULTATS DEFINITIFS		127 280.46		6 114.21		-121 166.25

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Maison des entreprises

Résultats reportés	0.00	53 309.88		30 493.59	0.00	83 803.47
Opérations de l'exercice	15 600.20	30 783.98	49 221.05	48 996.99	64 821.25	79 780.97
TOTAUX	15 600.20	84 093.86	49 221.05	79 490.58	64 821.25	163 584.44
Résultats de clôture		68 493.66		30 269.53		98 763.19
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	68 493.66		30 269.53		98 763.19

RÉSULTATS DEFINITIFS		68 493.66		30 269.53		98 763.19
----------------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Centre de télétravail

Résultats reportés	0.00	545.30		12 057.90	0.00	12 603.20
Opérations de l'exercice	2 078.80	426.00	1 508.38	3 685.00	3 587.18	4 111.00
TOTAUX	2 078.80	971.30	1 508.38	15 742.90	3 587.18	16 714.20
Résultats de clôture		-1 107.50		14 234.52		13 127.02
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	-1 107.50		14 234.52		13 127.02
RÉSULTATS DEFINITIFS		-1 107.50		14 234.52		13 127.02

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Ateliers du Terre

Résultats reportés	0.00	1 572.00		12 372.26	0.00	13 944.26
Opérations de l'exercice	0.00	786.00	2 439.94	11 560.26	2 439.94	12 346.26
TOTAUX	0.00	2 358.00	2 439.94	23 932.52	2 439.94	26 290.52
Résultats de clôture		2 358.00		21 492.58		23 850.58
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	0.00	2 358.00		21 492.58		23 850.58
RÉSULTATS DEFINITIFS		2 358.00		21 492.58		23 850.58

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF Espace Test Agricole

Résultats reportés		36 594.58		0.13		36 594.71
Opérations de l'exercice	52 993.00	2 203.74	0.13		52 993.13	2 203.74
TOTAUX	52 993.00	38 798.45	0.13	0.13	52 993.13	38 798.45
Résultats de clôture		-14 194.68		0.00	14 194.68	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	104 615.98	-14 194.68		0.00	14 194.68	

RÉSULTATS DEFINITIFS		-14 194.68		0.00	14 194.68	
----------------------	--	------------	--	------	-----------	--

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	27 708.68	0.00		1 384 762.94	27 708.68	1 384 762.94
Opérations de l'exercice	923 201.47	815 904.42	6 521 023.13	7 820 543.78	7 444 224.60	8 636 448.20
TOTAUX	950 910.15	815 904.42	6 521 023.13	9 205 306.72	7 471 933.28	10 021 211.14
Résultats de clôture		-135 005.73		2 684 283.59		2 549 277.86
Restes à réaliser	104 615.98	69 003.53			104 615.98	69 003.53
TOTAUX CUMULÉS	104 615.98	-66 002.20		2 684 283.59		2 618 281.39
RÉSULTATS DEFINITIFS		-170 618.18		2 684 283.59		2 618 281.39

Monsieur Thierry LIGER se retire.

L'ensemble des comptes administratifs est ainsi voté à l'unanimité du reste des votants.

- Vote de la fiscalité,

Le Budget Primitif 2022 (Budget principal), a été voté avec un produit estimé issu des taux identiques à ceux de 2021.

Il est ainsi proposé de voter les mêmes taux que pour l'exercice 2021.

Taxe foncière sur le bâti	11,55 %
Taxe foncière sur le non bâti	24,47 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,55 %.

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur P. RIVIERE se demande s'il ne serait pas nécessaire de travailler sur l'ensemble des taux communaux pour imposer justement les contribuables et non pas seulement harmoniser les taux.

Par exemple, ne faudrait-il pas transférer à la Communauté de communes l'intégralité de la compétence « sport » ?

Monsieur D. CHEVEE ajoute qu'il va falloir également anticiper le transfert de la compétence « Eau et assainissement ».

Madame B. LUYPAERT rappelle qu'il ne faudrait pas que les communes ne se retrouvent sans aucune marge de manœuvre si le CIF venait à augmenter.

Monsieur T. LIGER rappelle que le travail sur les bases revient aux communes.

- Vote de la TEOM,

La participation demandée par le SMIRTOM pour l'exercice 2022 sera en augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2021.

La proposition du Bureau consiste en le maintien des taux de 2021 plus la reprise d'une somme sur les provisions constituées.

TEOM 2022 Cdc Cœur du Perche

Zonage	Base	Tx 2022	Produit 2022
SICTOM			
Saint Pierre la Bruyère	278 509	10.16%	28 296.51
			28 296.51
Somme demandée par le SICTOM			28 297.00

SMIRTOM			
Apport volontaire			
Berd'Huis	774 670		
Verrières	305 760		
Saint Cyr la Rosière	256 891		
Cour Maugis sur Huisne	720 317		
Perche en Nocé	1 799 940		
Moutiers au Perche	423 236	10.90%	781 548.20
La Madeleine Bouvet	321 197		
Bretoncelles	637 543		
Rémalard en Perche	781 483		
Saint Germain des Grois	188 543		
Sablons sur Huisne	960 587		
			7 170 167

1 Porte à porte			
Bretoncelles	664 773		
Rémalard (Dorceau)	202 188		
Condé sur Huisne	601 068	14.90%	389 646.03 €
Rémalard	1 147 045		
			1 171 194.23 €
Somme demandée par le SMIRTOM			1 190 809.22

Les taux et la reprise sur provision sont acceptées à l'unanimité par le conseil communautaire.

Monsieur T. LIGER propose au conseil communautaire que Monsieur P. PREVEL, directeur du SMIRTOM, vienne faire un point et répondre aux questions en matière de gestion des ordures ménagères, à l'occasion d'un futur conseil.

- **Institutionnel**

- Approbation du rapport d'activités 2021

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer en vue de l'adoption du rapport d'activités au titre de 2021.

Voir document en PJ

- **Questions diverses**

- Demande de subvention OPAH

La Communauté de Communes a reçu une demande concernant l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), sur la commune de Moutiers au Perche.

Le conseil communautaire est sollicité pour accorder une subvention de 1 000 €, sous réserve d'un avis favorable de l'ANAH.

Il se prononce favorablement à l'unanimité.

- Attribution du marché « Revêtements

Sur proposition de la CAO, Monsieur D. COUTANT, VP en charge de la voirie propose d'attribuer le marché « Revêtements » à l'entreprise Eurovia.

Il est précisé que ce marché est à bons de commande, qu'il s'agit d'un marché annuel tacitement reconductible, que le montant minimum annuel du marché est fixé à 230 000 € HT et le montant maximum annuel à 400 000 € HT.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président de la Communauté de Communes ou le Vice-président en charge de la Voirie à signer tout document utile pour l'attribution et l'exécution de ce marché.

Monsieur P. RIVIERE déclare ne pas être certain que conserver un budget constant pour la voirie soit « un bon calcul », car ce patrimoine peut en effet perdre de la valeur et engendrer des dépenses supplémentaires les années suivantes.

Monsieur T. LIGER rappelle qu'à l'occasion de la préparation des budgets et de la CAO, les mêmes questions se sont posées.

Monsieur D. COUTANT, VP en charge de la voirie précise qu'il fait au mieux avec le budget alloué par le conseil communautaire.

- Cotisation AMO (Association des Maires de l'Orne)

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour l'adhésion à l'AMO.

La cotisation au titre de 2022 s'élève à 0,0396€ par habitant (identique 2021).

Le conseil communautaire se prononce favorablement.

- Subvention au CLIC Orne Est (Centre Local d'Information et de Coordination)

Le CLIC Orne Est a sollicité une subvention de la Communauté de communes à hauteur de 3 000€.

La proposition du Bureau, ayant pris un certain nombre de renseignements (participation des communes...) propose d'accorder une subvention de 1 000€.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité une aide de 1 000€ en faveur du CLIC Orne Est.

Monsieur P. RODHAIN rappelle qu'ils sont un relais très important à la fois pour les aînés eux-mêmes mais aussi pour leurs familles et les aidants.

- Aide à l'Ukraine

Au vu de la situation que chacun connaît, le Bureau s'est interrogé sur la position que la Communauté de communes pouvait adopter.

Certaines communes ont fait le choix d'apporter une aide financière, d'autres ont proposé leurs logements communaux.

La proposition du Bureau est de venir en aide financièrement aux familles qui arriveraient sur le territoire Cœur du Perche, en les aidant par exemple pour les dépenses de cantines, de centre de loisirs, des licences sportives... afin de leur permettre de vivre correctement leur intégration.

Renseignements pris auprès de notre CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), cela serait possible, sous réserve de prévoir une enveloppe au budget et de prendre une délibération nominative pour chaque aide financière.

Le conseil communautaire vote une enveloppe de 6 000€.

C'est Madame Marie Christine SALIN, déléguée communautaire de Rémalard en Perche qui sera l'élue en charge de ce dossier.

Tous ces dossiers seront évidemment traités en collaboration avec chaque commune d'accueil.
Un agent sera désigné très prochainement.

○ Orn' immo

Monsieur T. LIGER rappelle que jusqu'ici, la Communauté de communes avait fait le choix de conventionner avec le Conseil départemental afin de déléguer les aides à l'immobilier d'entreprise au Département,

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétences, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, et nous permet de préserver les pouvoirs que la loi nous confère et le contrôle.

Considérant que l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux EPCI à fiscalité propre pour décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,

Considérant que les EPCI à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise,

Considérant que le Conseil départemental dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaires à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique ornaise en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver le règlement des aides à l'immobilier présenté, le projet de convention présenté, et de déléguer au Conseil départemental de l'Orne la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, conformément à la convention y afférente.

○ PSLA

Monsieur P. PECCHIOLI demande l'état d'avancement du PSLA.

Monsieur G. RIGOT précise que ce projet est pour l'instant à l'arrêt, étant donné le manque de médecins généralistes souhaitant s'impliquer. On pourrait s'orienter maintenant vers des maisons de santé pluridisciplinaires.

Il est néanmoins nécessaire de refaire un état des lieux puisque quelques situations ont évolué.

Ce changement de dénomination ferait néanmoins perdre une part des subventions escomptées.

Madame B. LUYPAERT rappelle qu'il ne faut pas oublier les infirmières dans ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, M. T. LIGER clôt la séance.

Le Président,
T. LIGER